

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEBLLENHEIM
DE LA SEANCE DU 24 février 2026**
Sous la présidence de Monsieur Antoine KLEIM, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H05.

Membres présents : Mmes et MM. Serge BIRCKEL, Philippe CARRE, Rosa FREUDENREICH, Raymond HEIMBURGER, Frank HARTWEG, Christine FLEITH, Antoine KLEIM, Cyril LANG, Jean-Marc RENCK, Concepción RODRIGUEZ, Sandra SCANDELLA, Joël SCHNEIDER, Denis WURTZ

Membres excusés et non représentés : Sandro COLAIANNI, Aline MURSCHEL

Membres absents non excusés :

Ont donné procuration :

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance

2. Approbation du compte rendu de la/des dernière(s) réunion(s) --- voir documents mailés

3. Actualité des organismes extérieurs – commissions – écoles – groupes de travail

- Dossiers en cours

4. Travaux

- Présentation des travaux d'investissement prévus en 2026
- Dossiers en cours

5. Urbanisme

- Vente / échange parcelles Commune – Les Arts de Vivre
- Dossiers en cours

6. Finances

- Approbation du compte financier unique 2025 du budget principal
- Fixation du taux des impôts directs locaux
- Approbation du compte financier unique 2025 du budget annexe service eau/assainissement, transfert du résultat eau / assainissement au SIAEPABE, répartition du résultat
- Location salle des fêtes au Club de Foot FCI Riquewihr
- Attribution d'une subvention par enfants membres d'une association sportives ou culturelle intercommunale
- Validation des travaux d'investissement 2026 pour demande de subvention Région Grand Est
- Demande de subventions diverses
- Divers

7. Personnel

- Divers

8. Dates à retenir

9. Divers

Accusé de réception en préfecture
068-216800235-20260226-24022026_1-AU
Reçu le 03/03/2026



1. NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité Joël SCHNEIDER secrétaire de séance.
Celui-ci constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement démarrer sa réunion pour débattre et voter les points à l'ordre du jour.

2. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS PRECEDENTES

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 20/01/2026 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Arrivée de Rosa FREUDENREICH qui prend place autour de la table pour participer aux débats et votes du présent point et des points suivants de l'ordre du jour.

3. ACTUALITES ORGANISMES EXT. - COMMISSIONS - ECOLES -**a. Commissions extérieures**

Le maire fait un rapide compte rendu des différentes commissions.

b. Commissions communales

Le maire et les différents élus font un rapide compte rendu des différentes commissions.

c. Commissions Communauté de Communes

Le maire fait un rapide compte rendu des différentes commissions.



4. TRAVAUX**a. Travaux d'investissements 2026**

Le Maire présente au Conseil Municipal des travaux d'investissement prévus en 2026 :

Le Maire informe le Conseil Municipal que des demandes de subventions seront faites auprès de la Région Grand Est.

Nature des travaux	Entreprise	Montant TTC
Ravalement de la façade de la mairie	ECKERT Bennwihr Gare	14 153.55 €
Remplacement de la dalle du balcon de la mairie	SCHERBERICH Colmar	13 152.00 €
Ravalement de la façade du bâtiment logements / ancien dépôt pompiers	ECKERT Bennwihr Gare	17 337.93 €
Remplacement de l'éclairage public – Chemin des Amandiers (continuité des travaux 2021-2022)	PREST'ELEC Bebenheim	4 753.92 €
Construction d'un mur dans la cour de l'école primaire	DEISS Bergheim	6 000.00 €
Remplacement des spots de la salle des fêtes en ampoules led	PREST'ELEC Bebenheim	1 630.46 €
Marquage au sol de la traversée du village	MSR Colmar	4 380.66 €
Voirie Sonnenglanz suite au dévoiement de la conduite eau potable	C. des Eaux Colmar	13 632.81 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE les propositions du Maire ;

AUTORISE le Maire à solliciter des subventions auprès de ses partenaires institutionnels, dont la Région Grand Est ;

AUTORISE Le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches, à signer les documents afférents à ces opérations ;

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente.

5. URBANISME**a. Vente / Echange parcelles - Commune - Les Arts de Vivre**

Dans le cadre des travaux de restructuration du domaine Résidence Kanzel, comprenant la construction d'un bâtiment hôtel spa et la réhabilitation de 5 bâtiments existants par la Société Les Arts de Vivre.

Afin de permettre la concrétisation du projet, situé 4 chemin des Amandiers – 68980 BEBLLENHEIM, il convient de :

- de procéder à la cession de 1.15 ares de la parcelle cadastrée Section 12 n° 244 il est précisé que cette emprise a fait l'objet d'une numérotation provisoire Section 12 n° 285/42
En effet, l'emprise est contiguë à la parcelle sise Section 12 n° 245 et dispose d'un accès à la voie publique.

Suite à une demande auprès des Domaines, ces derniers proposent une valeur de 8 300€ l'are, soit une valeur vénale de 9 545€, assortie d'une marge d'appréciation de 15 %.

Le maire informe le Conseil municipal que le nouvel acquéreur a fait une offre à 10 000€ hors taxes et hors droits pour l'acquisition de cette parcelle, numérotée 285/42.

- de procéder à l'échange de la parcelle Section 12 n° 236 (94m2) propriété de la Commune de Beblenheim contre la parcelle Section 12 n° 242 (93m2), propriété du Kanzel Suite Résidence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés**

DECIDE d'approuver la vente de la parcelle précitée d'une superficie de 1.15 ares, au prix proposé par le nouvel acquéreur, soit 10 000€ ;

PRECISE que les frais et autres taxes seront à la charge de l'acheteur ;

VALIDE l'échange de la parcelle Section 12 n° 236 (94m2) propriété de la Commune de Beblenheim contre la parcelle Section 12 n° 242 (93m2), propriété du Kanzel Suite Résidence ;

AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique de vente et tout document s'y rapportant ;

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente

6. FINANCES

a. Approbation du compte financier unique 2025 - Budget principal commune

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de reporter l'examen de ce point à une prochaine séance.

b. Taux des impôts directs locaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

DECIDE de ne pas augmenter les taux des impôts pour 2026 ;

FIXE les taux des impôts directs locaux 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,98 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51.24 %
- Taxe d'habitation : 19.58 %

CHARGE le Maire ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux

CHARGE le Maire ou son représentant de transmettre, dès réception, l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente.

c. Approbation du compte financier unique 2025 - Budget annexe eau / assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 242 modifié par la Loi de Finances pour 2024 afin d'étendre la possibilité de produire un CFU à toutes les collectivités dès l'exercice budgétaire 2024 (présentation en 2026) ;

VU l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024 prévoyant la généralisation obligatoire du CFU pour les collectivités territoriales, leurs groupements et établissements publics au plus tard pour l'exercice 2026 ;

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique se substitue aux Comptes Administratifs et Comptes de Gestion ;

Le Maire présente les résultats budgétaires de l'exercice 2025 aux membres :

	Mandats émis	Titres émis	Résultats 2025
Investissement	29 790.59 €	57 485.23 €	27 694.64 €
Fonctionnement	252 539.03 €	269 048.98 €	16 509.95€
TOTAL	282 329.62 €	326 534.21€	44 204.59 €

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur et le comptable – le SGC Kaysersberg Vignoble ;

Accusé de réception en préfecture
068-216800235-20260226-24022026_1-AU
Reçu le 03/03/2026



Le Maire ne pouvant participer au vote du compte financier unique, quitte la salle.

Le Conseil municipal **désigne à l'unanimité** Denis WURTZ, 1^{er} Adjoint au maire, pour diriger les débats et l'approbation de la comptabilité de l'exercice antérieur.

Monsieur WURTZ rappelle au Conseil les résultats de la gestion communale 2025 et demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés**

ADOPTE le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe eau / assainissement de Beblenheim dont la balance se constitue comme suit :

	Résultat N-1	Part affecté à l'investissement N	Résultat 2025	Résultat de clôture N
Investissement	205 065.15 €		27 694.64€	232 759.79 €
Fonctionnement	10 845.16 €	-	16 509.95 €	27 355.11 €
TOTAL	215 910.31 €	-	44 204.59 €	260 114.90 €

DECIDE de transférer l'intégralité des résultats au SIAEPABE, soit la somme cumulée de 260 114.90€ ;

DECIDE de répartir le résultat de la manière suivante :

Investissement : 232 759.79 €

- Eau potable : 60 %
- Assainissement : 40 %

Fonctionnement : 27 355.11 €

- Eau potable : 0 %
- Assainissement : 100 %

	Eau	Assainissement	TOTAL
Investissement	139 655.87 €	93 103.92 €	232 759.79 €
Fonctionnement	0.00 €	27 355.11 €	27 355.11 €
TOTAL	139 655.87€	120 459.03	260 114.90 €

PRECISE que la délibération du 11 décembre 2025 est annulée et remplacée par la présente ;

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente.

Accusé de réception en préfecture
068-216800235-20260226-24022026_1-AU
Reçu le 03/03/2026

d. Location salle des fêtes au Football Club Intercommunal de Riquewihr

Chaque année, le Football Club Intercommunal de Riquewihr, organise une marche populaire afin de financer l'achat d'équipement et de matériel pour ses jeunes licenciés.
La salle des fêtes de la Commune est mise à disposition de l'association sportive gracieusement.

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal du Parc des Sports (SIPS), le Football Club Intercommunal de Riquewihr, ne fait plus parti d'une association intégrée aux quatre communes membres du SIPS (Bebenheim, Bennwihr, Mittelwihr, Zellenberg).

Afin de ne pas pénaliser financièrement cette association qui comprend une dizaine de jeunes licenciés résidants sur la Commune de Bebenheim, le maire propose de maintenir la mise à disposition de la salle des fêtes pour l'organisation annuelle de leur évènement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE la mise à disposition annuellement de la salle des fêtes, dans le cadre de l'organisation de la marche populaire du Football Club Intercommunal de Riquewihr uniquement ;

PRECISE qu'il faudra au minimum 1 licencié du club résident sur la Commune pour continuer à pouvoir bénéficier de la salle ;

PRECISE que cette réservation devra émaner du Club et ne sera pas prioritaire à la location si la salle ne devait pas être disponible ;

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente.

e. Attribution d'une subvention par enfants membres d'une association sportive ou culturelle intercommunale

Le Maire informe le Conseil municipal, que chaque année la commune est destinataire de demandes de subventions provenant de diverses associations sportives ou culturelles présentent sur l'intercommunalité du Pays de Ribeauvillé ou non.

Afin d'être le plus transparent possible entre chaque association, le maire propose d'attribuer une subvention annuelle de 50€ / enfant résidant sur la Commune de Bebenheim, exclusivement membre d'une association intercommunale du Pays de Ribeauvillé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le montant de 50€ de subvention alloué à chaque enfant membre d'une association intercommunale et résidant sur la Commune ;

PRECISE que cette subvention ne sera attribuée que sur demande de l'association et sur présentation d'une liste des enfants de la commune, membres ;

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente.

f. Validation des travaux d'investissement 2026 pour demande de subvention Région Grand Est

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de reporter l'examen de ce point à une prochaine séance.



g. Subventions

• Demandes de subventions

Le Maire présente les demandes de subventions réceptionnées en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

REJETTE les demandes présentées par La Manne Alimentaire, la Banque Alimentaire du Haut-Rhin, Les Restaurants du Cœur, le Cercle St Sébastien Tennis de Table de Bergheim, le Club de natation de Kaysersberg ;

CHARGE le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente.

7. PERSONNEL

... / ...

8. DATES A RETENIR

7 et mars 2026 : Salon talents et passions
15 et 22 mars 2026 : Elections municipales
28 et 29 mars 2026 : Salon des vins et de la BD De Bulles En Raisin

9. DIVERS

Le maire a pris la parole afin d'informer le Conseil municipal d'un fait qui s'est déroulé en mairie vis-à-vis du personnel administratif.

Séance levée à 22H05.

Accusé de réception en préfecture
068-216800235-20260226-24022026_1-AU
Reçu le 03/03/2026



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de BEBLENHEIM de la séance du 24 février 2026

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance

2. Approbation du compte rendu de la/des dernière(s) réunion(s) --- voir documents mailés

3. Actualité des organismes extérieurs – commissions – écoles – groupes de travail

- Dossiers en cours

4. Travaux

- Présentation des travaux d'investissement prévus en 2026
- Dossiers en cours

5. Urbanisme

- Vente / échange parcelles Commune – Les Arts de Vivre
- Dossiers en cours

6. Finances


- Approbation du compte financier unique 2025 du budget principal
- Fixation du taux des impôts directs locaux
- Approbation du compte financier unique 2025 du budget annexe service eau/assainissement, transfert du résultat eau / assainissement au SIAEPABE, répartition du résultat
- Location salle des fêtes au Club de Foot FCI Riquewihr
- Attribution d'une subvention par enfants membres d'une association sportives ou culturelle intercommunale
- Validation des travaux d'investissement 2026 pour demande de subvention Région Grand Est
- Demande de subventions diverses
- Divers

7. Personnel

- Divers

8. Dates à retenir

9. Divers

NOM - Prénom	Qualité	Signature	Procuration
KLEIM Antoine	Maire		
WURTZ Denis	1 ^{er} Adjoint		
BIRCKEL Serge	2 ^{ème} Adjoint		



HEIMBURGER Raymond	3 ^{ème} Adjoint		
CARRE Philippe	conseiller municipal		
COLAIANNI Sandro	conseiller municipal	<i>Absent le 24/02/2026</i>	
FLEITH Christine	conseillère municipale		
FREUDENREICH Rosa	conseillère municipale		
HARTWEG Frank	conseiller municipal		
LANG Cyril	conseiller municipal		
MURSCHEL Aline	conseillère municipale	<i>Absente le 24/02/2026</i>	
RENCK Jean-Marc	conseiller municipal		
RODRIGUEZ Concepción	conseillère municipale		
SCANDELLA Sandra	conseillère municipale		
SCHNEIDER Joël	conseiller municipal		